

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026/024

Séance ordinaire du 29 avril 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 23 avril 2026

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 28 Représentés : 4 Absents : 1

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 6

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean-Noël MICHEL – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GREYAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLLOL – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : Mme Marie-Christine BONAVENT à M. Damien PICCININI – M. Jean-Paul REYNOIRD à Mme Laurence BEGEY – M. Serge IENCO à M. Michel TONDUT – Mme Sandy SOCIA à M. Christian TANTI.

Absents : Mme Virginie HOANG-ROSSI.

Objet : Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires ».

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 300-1 et L. 327-1 ;

Vu le code de commerce, notamment son livre II ;

Vu la délibération n° 2009/0881 du conseil municipal d'Aix-en-Provence en date du 28 septembre 2009 portant création de la Société Publique d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2009/A53 du conseil communautaire de la communauté du Pays d'Aix en date du 23 octobre 2009 portant création de la Société Publique d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » et approbation de ses statuts ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260429-DEL_2026_024-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Vu le délibération n°53/10 du 12 juillet 2010 portant entrée de la commune dans le capital social de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » ;

Vu les statuts de la Société Publique d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » adoptés en assemblée générale extraordinaire du 29 septembre 2010 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;
- **Désigne** Madame Amapola VENTRON en tant que représentant titulaire, et Monsieur Robert ABELA en tant que représentant suppléant de la commune pour siéger à l'assemblée générale de la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires ».

Le 29 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON

